



PLP

ACADÉMIE DE BORDEAUX
DATE PRÉVUE DE LA CAPA : 7 Juin 2017

NOM Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :@.....

Téléphone :

Pour nous aider à vérifier votre barème, veuillez renseigner les éléments ci-dessous :

Note administrative au 31/08/2016 :

Note pédagogique au 31/08/2016 :

Echelon détenu au 31/08/2017 : depuis le

Mode passage des échelons (Grand Choix, Choix ou Ancienneté) :

Passage au 7^{ème} échelon :

Passage au 8^{ème} échelon :

Passage au 9^{ème} échelon :

Passage au 10^{ème} échelon :

Passage au 11^{ème} échelon :

Avis Chef d'Etablissement : **Avis Inspecteur :**

Etablissement de nomination Depuis le

Discipline :

Cochez la situation qui vous concerne éventuellement :

- Changement de discipline
- Reconversion PLP
- Section européenne avec certification complémentaire
- Professeur référent handicap

FICHE À RETOURNER PAR COURRIEL AU SNETAA.
SI VOUS SOUHAITEZ UNE INFORMATION PAR VOIE POSTALE, RENVOYEZ-NOUS CETTE FICHE
AVEC UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE POUR LA RÉPONSE.

CALCULEZ VOTRE BAREME POUR LA HORS-CLASSE

<p>Notation</p>	<p>Notes au 31/08/2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrative sur 40 - Pédagogique sur 60 	<p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Parcours de carrière : (Maximum 80 points)</p>	<p>Echelon détenu au 31/08/2017 :</p> <p>entre le 7ème échelon et le 11ème échelon inclus : 5 points cumulables attribués par échelon pour toute promotion obtenue au choix ou au grand choix dans le corps.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une bonification forfaitaire de 10 points est attribuée aux agents ayant accédé au 11ème échelon de leur corps actuel, quel que soit le mode d'accès (grand choix, choix ou ancienneté) - 10 points attribués par année d'ancienneté dans le 11ème échelon au 31 août 2017 (toute année commencée étant prise en compte comme une année complète) quel que soit le mode d'accès. 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Affectation dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières</p>	<p>Affectation en établissement relevant de l'éducation prioritaire (Réseaux Ambition Réussite, ZEP, zone sensible, zone violence), EREA, CURE, IME</p> <p>15 points seront attribués sur présentation des pièces justificatives aux seuls agents justifiant au 31 août 2017 de cinq années consécutives d'exercice au sein du même établissement.</p>	<p>.....</p>
<p>Richesse et diversité du parcours professionnel</p>	<p>Changement de discipline, reconversion PLP, section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap</p> <p>5 points attribués selon pièces justificatives</p>	<p>.....</p>
<p>Avis Chefs d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point 	<p>.....</p>
<p>Avis Inspecteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point 	<p>.....</p>
<p>Bi admissibilité à l'agrégation</p>	<p>10 points seront attribués (aucune pièce justificative n'est à fournir)</p>	<p>.....</p>
<p>TOTAL DES POINTS</p>	<p>TOTAL DES POINTS</p>	<p>.....</p>